

## DROITS ET RESPONSABILITÉS

Nous trouvons important que les élèves réalisent qu'à l'école, tout comme dans la société, ils ont à la fois des droits et des responsabilités.

<u>Les droits :</u>	<u>Les responsabilités :</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Être respecté(e) dans son intégrité;</li><li>▪ Apprendre;</li><li>▪ Se reprendre;</li><li>▪ Avoir droit à l'erreur;</li><li>▪ Recevoir du soutien;</li><li>▪ Être dans un environnement sécuritaire.</li><li>▪ De voir ses évaluations et ses travaux une fois corrigés (durant les cours ou lors d'une récupération)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Faire ses travaux scolaires;</li><li>▪ Respecter l'échéancier ;</li><li>▪ Apporter son matériel en classe;</li><li>▪ Respecter les règlements de l'école;</li><li>▪ Être ponctuel et assidu;</li><li>▪ Réparer ses erreurs;</li><li>▪ Agir avec respect (pairs, adultes, environnement).</li></ul>

## ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

En tant qu'apprenant à l'**École Robert-Gravel** je m'engage à :

- révéler les vraies raisons d'un retard ou d'une absence;
- ne jamais imiter la signature de mes parents ou de mon tuteur;
- vérifier que mes travaux sont conformes à la méthodologie prescrite dans le guide de présentation des travaux écrits;
- ne pas réutiliser mes travaux ou celui de quelqu'un d'autre;
- n'utiliser que le matériel permis lors des examens;
- ne pas révéler le contenu ni échanger sur le contenu d'un examen;

## MÉTHODE D'INTERVENTION

Dans le code de vie, on retrouve les droits, les responsabilités, de même que les conséquences à certains oublis ou manquements aux responsabilités et aux devoirs des élèves. Même si l'élève doit s'attendre à des conséquences inévitables et une mesure de réparation, les membres du personnel de l'école prennent toujours en considération les trois éléments suivants lors d'une intervention :

- L'événement et son contexte;
- Les personnes impliquées;
- Les informations complémentaires particulières.

En ce sens, les membres de la direction de l'école tiennent compte de ces éléments dans le cas où ils doivent prendre une décision inhabituelle qui tient compte d'un contexte particulier.

## ABANDON DE COURS OU CHANGEMENT D'OPTION

L'élève a l'obligation de fréquenter l'école. Il n'est pas autorisé à abandonner un cours pendant l'année.

Les changements de profil en art dramatique ou de profil académique (régulier, parcours enrichi, sciences, culture et société ou plein air) ne sont pas autorisés en cours d'année. **Une demande de changement doit être déposée lors des choix de cours au printemps, en vue de l'année suivante.**

# RÈGLES DE VIE ET COMPORTEMENTS ATTENDUS

Lors d'une sortie à l'extérieur de l'école ou lorsqu'il se produit dans une salle de spectacle à l'extérieur de l'école, l'élève doit agir avec respect et savoir-vivre, en respectant les mêmes règles qu'à l'école et les règles propres à l'endroit visité.

<b>ATTITUDE DANS L'ÉCOLE</b>	
<b>COMPORTEMENT ATTENDU</b>	<b>SI NON-RESPECT</b>
<p>Une attitude adéquate est nécessaire aux apprentissages et à la vie en groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ être positif;</li> <li>▪ utiliser un langage approprié;</li> <li>▪ effectuer des interventions polies et respectueuses;</li> <li>▪ faire valoir ses idées de façon posée et en tenant compte des exigences des adultes;</li> <li>▪ maintenir la propreté des lieux;</li> <li>▪ être calme lors de la circulation dans l'école et aux casiers.</li> </ul>	<p>Gradation possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avertissement;</li> <li>▪ Appel aux parents;</li> <li>▪ Retrait de classe;</li> <li>▪ Rencontre avec la direction adjointe;</li> <li>▪ Feuille de route;</li> <li>▪ Référence à des services professionnels;</li> <li>▪ Suspension ou changement d'école si comportement répété.</li> </ul> <p>Un changement d'école pourrait être envisagé si le comportement perdure malgré les interventions et les ressources mises à contribution.</p> <p><b>Un comportement violent ou agressif exige une sanction immédiate : suspension et/ou intervention policière si requise. (voir la section sécurité).</b></p>
<p><b><u>LANGUE DE COMMUNICATION</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le français est la langue de communication utilisée à l'école entre les élèves et les membres du personnel.</li> </ul> <p><b><u>DÉCENCE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En aucun moment, alors que l'élève est dans l'école ou sur le terrain, il ne doit s'adonner à des étreintes, des attouchements ou des baisers à caractère amoureux ou sexuel.</li> </ul>	

## TRAVAIL EN CLASSE

COMPORTEMENT ATTENDU	SI NON-RESPECT
<p>L'élève doit répondre aux exigences de l'enseignant et remettre à temps les travaux et devoirs demandés.</p> <p>Il doit écouter les explications; éviter de bavarder, de déranger le groupe ou de perdre son temps;</p>	<p>Gradation possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avertissement;</li> <li>▪ Travail supplémentaire;</li> <li>▪ Récupération;</li> <li>▪ Feuille de route;</li> <li>▪ Retrait de classes;</li> <li>▪ Appel aux parents;</li> <li>▪ Intervention de la direction.</li> </ul>
<p>Toute forme de plagiat ou de fraude <b>est interdite</b>. Le plagiat peut avoir plusieurs formes, entre autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PLAGIER</b> : c'est voler ou emprunter les mots (parlés ou écrits), les idées, les théories, les faits (qui ne sont pas considérés comme des connaissances générales), les statistiques, les œuvres d'art, etc. d'une personne en les faisant passer pour les nôtres. Plagier c'est omettre de mentionner la provenance de ses sources. La traduction et la modification partielle ou totale des textes d'autrui constituent une forme de plagiat si la source n'est pas indiquée correctement.</li> <li>▪ <b>PLAGIER</b>, c'est aussi jeter un coup d'œil sur la copie d'examen d'un voisin de bureau ou utiliser un matériel non autorisé (notes de cours, bout de papier, aide-mémoire, etc.) pour un travail ou un examen en classe.</li> <li>▪ <b>PLAGIER</b>, c'est permettre ou favoriser le plagiat de son propre travail.</li> <li>▪ <b>PLAGIER</b>, c'est utiliser entièrement ou en partie un travail effectué par une autre personne ou faire un travail en équipe alors qu'il doit être fait individuellement ou d'utiliser le travail d'un élève d'une année antérieure.</li> </ul> <p>Référez-vous au guide de méthodologie à la section plagiat.</p>	<p>Un travail plagié ou l'utilisation de la fraude entraîne un échec (zéro) sans aucune reprise possible.</p> <p>Les parents sont immédiatement informés de la situation par les enseignants ou la direction le cas échéant.</p>
<p><b><u>RETRAIT DE CLASSE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un élève peut être retiré de classe s'il dérange, refuse de se conformer aux consignes, menace la sécurité des autres, est impoli envers son enseignant, etc.</li> <li>▪ Lorsqu'un enseignant retire un élève, ce dernier doit être accompagné par un élève de confiance pour faire le trajet vers le bureau du technicien en éducation spécialisée (TES) au café étudiant.</li> <li>▪ L'enseignant doit transmettre, via l'élève accompagnateur, un portrait écrit de la situation en utilisant le formulaire prévu à cette fin.</li> <li>▪ L'élève doit rédiger une réflexion en lien avec la raison de sa sortie de classe (réflexion donnée par le TES) et compléter le travail prévu durant le cours.</li> <li>▪ Un retour avec l'enseignant sera nécessaire avant de réintégrer le prochain cours.</li> <li>▪ La communication avec les parents pour les retraits de classe se fait par courriel lorsque le retrait de classe est consigné dans le système informatique, comme c'est le cas pour les absences.</li> </ul>	

## RESPECT DU MATÉRIEL ET DES LIEUX

COMPORTEMENT ATTENDU	SI NON-RESPECT
<p>La bâtisse, l'environnement intérieur et extérieur, y compris le parc, doivent être préservés. L'élève doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ramasser ses déchets et les déposer aux endroits appropriés.</li> <li>▪ Prendre soin du matériel mis à sa disposition;</li> <li>▪ Prendre soin des livres et des manuels prêtés.</li> </ul> <p><b>Aucun acte de vandalisme ne sera toléré.</b></p>	<p>Gradation possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remboursement des coûts du matériel brisé ou perdu;</li> <li>▪ Travaux communautaires;</li> <li>▪ Intervention policière (en cas de vandalisme, graffitis).</li> </ul>

## RESPECT DU MATÉRIEL ET DES LIEUX (SUITE)

COMPORTEMENT ATTENDU	SI NON-RESPECT
<p>Si un élève manipule du matériel audiovisuel ou du matériel de science, il en est responsable.</p> <p>Si un ordinateur portable est prêté à un élève en classe, il en est responsable.</p>	<p>Gradation possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remboursement des frais de réparation;</li> <li>▪ Remboursement du coût total du matériel brisé ou perdu</li> </ul>
<p>L'élève est responsable du casier et du cadenas qui lui sont attribués.</p> <p>Les cadenas perdus seront remplacés et facturés.</p> <p>Les casiers doivent être verrouillés en tout temps.</p> <p>Le casier demeure la propriété de l'école. À tout moment, les personnes en autorité dans l'école peuvent vérifier l'état et/ou le contenu du casier.</p>	<p>Gradation possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remboursement des frais de réparation;</li> <li>▪ Remboursement du coût total du matériel brisé ou perdu.</li> <li>▪ Retenue pour les occupants de tout casier laissé déverrouillé.</li> </ul>
<p>L'élève ne doit pas déclencher inutilement l'alarme incendie.</p>	<p>Le système d'alarme incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable.</p> <p>De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme incendie.</p>

## MATÉRIEL EN CLASSE

### AGENDA ET CARTE ÉTUDIANTE

- L'élève doit avoir son agenda et sa carte étudiante en sa possession et en bon état en tout temps.
- L'élève doit présenter l'agenda et la carte à tout membre du personnel de l'école qui en fait la demande.
- L'élève doit aviser la direction adjointe s'il perd sa carte étudiante afin de la remplacer rapidement.
- L'élève devra assumer les coûts de remplacement de l'agenda et de la carte.

### COMPOTEMENT ATTENDU

L'élève doit avoir tout son matériel pour la période, y compris l'agenda. L'enseignant peut autoriser exceptionnellement l'élève à aller chercher son matériel oublié au casier, avec une autorisation de déplacement écrite dans l'agenda.

Aucune nourriture n'est acceptée en classe. L'autorisation des bouteilles d'eau dans les classes est laissée à la discrétion des enseignants.

Tout autre matériel devra être déposé au casier (manteaux, sacs, etc.)

### SI NON-RESPECT

- Si la situation est problématique, des interventions seront appliquées par les enseignants (réflexions, retenues, appels aux parents);
- Si la situation persiste malgré les interventions, l'élève sera rencontré par la direction adjointe.

## OBJETS ÉLECTRONIQUES

### COMPOTEMENT ATTENDU

L'utilisation de tous outils de communication ou de divertissement électroniques est interdite en classe, à moins d'avis contraire d'un enseignant pour une situation d'apprentissage précise. Ces objets ne devraient en aucun cas être entre les mains des élèves en classe ni sur le bureau.

L'élève ne doit pas utiliser le réseau de télécommunication de la commission scolaire à des fins illicites (contenus de nature haineuse, discriminatoire, indécente, pornographique, raciste, violente, etc.)

L'utilisation des appareils électroniques dans l'école doit respecter la vie privée des autres élèves. Il est donc interdit de filmer ou de prendre des photos dans l'école.

### SI NON-RESPECT

- Confiscation immédiate de l'objet par l'adulte.
  - Objet conservé au bureau de la direction adjointe durant une semaine.
  - Si récidive, l'objet est gardé plus longtemps selon la situation et en appliquant un principe de gradation de la sanction.
- 
- Si son plan d'intervention permet l'utilisation d'un ordinateur portable en classe, l'élève est responsable en tout temps de l'appareil et il doit l'utiliser à des fins pédagogiques qu'il ait été acheté par la commission scolaire ou qu'il soit personnel.
  - Il doit le ranger dans son casier bien verrouillé et en faire une utilisation responsable.

## CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

### CIRCULATION

- L'élève n'est pas autorisé à inviter ou introduire dans l'école une personne qui n'y est pas officiellement inscrite.
- Tout visiteur (incluant un ancien de l'école) doit passer par le secrétariat pour obtenir un laissez-passer.
- Après la fermeture du secrétariat, il n'est pas possible d'entrer dans l'école.

### **COMPORTEMENT ATTENDU**

Les déplacements se font en tout temps calmement. Il est interdit de circuler dans l'école durant les heures de cours sauf si l'élève détient une autorisation de la part d'un adulte écrite dans l'agenda.

Après le 5<sup>e</sup> déplacement, au 6<sup>e</sup> déplacement, l'élève devra faire signer son laissez-passer par la direction adjointe avant de revenir en classe.

L'élève doit éviter de s'asseoir par terre ou de se coucher sur le plancher.

L'élève se dirige immédiatement au bureau du TES si cela lui a été demandé (pour un retrait de classe).

### **SI NON-RESPECT**

- Retour immédiat en classe;
  - Avertissement;
  - Retrait de classe;
  - Appel aux parents;
  - Rencontre avec la direction adjointe.
- 
- L'omission de se présenter au bureau du TES sera considérée comme une absence non motivée au cours.

## HEURES DU DÎNER

### HORAIRE DÉTAILLÉ

- L'heure du dîner des élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire est de 11h05 à 12h20;
- L'heure du dîner des élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire est 12h30 à 13h45
- Les périodes de battements (circulation des élèves) sont de 10h55 à 11h05, de 12h20 à 12h30 et de 13h45 à 13h55.

### **COMPORTEMENT ATTENDU**

- Pendant les périodes du dîner, aucune circulation n'est permise dans les corridors, sur les étages en raison du déroulement des cours.
- Les élèves doivent prévoir leur matériel et vêtement nécessaire, car ils n'auront pas accès à leur casier pendant les heures de dîner.
- Pendant les périodes du dîner, les élèves doivent circuler calmement entre la cafétéria, le café étudiant et les autres locaux disponibles pour une activité.
- Pendant les périodes de battements où tous les élèves de l'école circulent en même temps, il est de la responsabilité de chacun d'adopter un comportement adéquat (voir la section circulation dans l'école)

### **SI NON-RESPECT**

- Gradation possible
- Avertissement
  - Retenue
  - Perte du privilège de dîner à l'école

# SÉCURITÉ

## Vol

- Ni l'école ni la Commission scolaire ne sont tenues responsables de vols commis à l'intérieur de l'école (casiers, sacs, vestiaires ou autres), sur le terrain de l'école et lors des spectacles ou sorties à l'extérieur.
- Aucun objet de valeur ou argent ne devrait être apporté à l'école (cellulaire, MP3, iPad, ordinateur).
- L'école n'est pas tenue responsable en cas de vol ou de perte.

## VIOLENCE ET ATTITUDES DISCRIMINATOIRES

- On entend par violence psychologique les menaces, l'intimidation, l'humiliation, les propos à caractère sexiste, raciste ou homophobe. La violence physique se traduit par la bousculade, la bagarre, le taxage, le vol ou d'autres utilisations de la force. La violence sexuelle comprend les attouchements, les mimiques, les propos dégradants ou visant à ridiculiser une personne selon son genre ou son orientation.
- La cyberintimidation sera également sanctionnée, car elle est tout aussi néfaste que les formes d'intimidation traditionnelles. Elle consiste à harceler ou intimider une personne par le biais de courriels et/ou des réseaux sociaux et peut avoir des conséquences importantes sur l'estime de soi d'un élève.

## **COMPORTEMENT ATTENDU**

### **POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE TOUS:**

- À l'école Robert-Gravel, aucune forme de violence ne sera tolérée (physique, psychologique, sexuelle) envers les pairs et les adultes.
- Il est interdit de fumer devant les portes d'entrée et sur le trottoir devant l'école. À l'avant de l'école, les fumeurs doivent respecter la zone délimitée correspondant à la distance précisée dans la loi antitabac. À l'arrière, il est permis de fumer dans le parc.
- Il est interdit de consommer des drogues, de l'alcool ou de se présenter à l'école en état de consommation ou lors des activités scolaires (p.ex. spectacle, cabaret, voyage). L'école se réserve le droit d'intervenir s'il y a consommation de drogues ou d'alcool en dehors des heures de classe, incluant le midi.
- Il est interdit de posséder une arme (incluant couteaux et couteaux de poche) ou une représentation d'arme (plastique, bois, etc.) sur le territoire de l'école. Exception : si la représentation de l'arme est un accessoire pour une pièce de théâtre, l'enseignant d'art dramatique l'indiquera dans l'agenda de l'élève, avec signature. Cette arme devra demeurer cachée lors des transports.

## **SI NON-RESPECT**

- Application du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence
- Sanction disciplinaire selon la situation (appel aux parents, interventions policières, suspensions, transferts d'école).
- Avertissement.
- Possibilité de contravention.
- Si la problématique est récurrente, l'élève rencontre la direction adjointe pour une mesure adaptée à la situation.
- Application du protocole en toxicomanie.
- Interdiction d'assister aux prochains spectacles, possiblement jusqu'à la fin de l'année, sans remboursement.
- Suspension.
- Transfert d'école selon la situation.
- Confiscation par la direction.
- Intervention policière.
- Suspension.
- Transfert d'école selon la situation.

## TENUE VESTIMENTAIRE

COMPORTEMENT ATTENDU	SI NON-RESPECT
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une tenue décente et appropriée pour une institution scolaire est exigée.</li> <li>▪ Les costumes, pyjamas et autres tenues excentriques peuvent être portés uniquement lors d'événement spécial approuvé par la direction de l'école.</li> <li>▪ Les sous-vêtements ou les parties du corps qui se trouvent normalement sous les sous-vêtements ne doivent pas être visibles, et ce, autant chez les filles que chez les garçons.</li> <li>▪ La longueur de jupe acceptée est définie comme suit :  <b>Les jupes doivent descendre jusqu'à la mi-cuisse (soit 2 paumes de main de largeur en haut du milieu du genou) pourvu qu'il y ait présence d'un collant opaque ou d'un <i>legging</i> en dessous qui descend au moins jusqu'au milieu du genou. S'il n'y a pas de collant opaque en dessous, la jupe doit arriver au milieu du genou.</b> </li> <li>▪ Les shorts doivent descendre jusqu'à la mi-cuisse, soit 2 paumes de main de largeur en haut du milieu du genou.</li> </ul> <p><b><u>NON AUTORISÉS :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ leggings en tant que pantalon (autorisés sous une jupe ou une robe qui respecte la longueur prescrite);</li> <li>▪ vêtements troués en haut des genoux, déchirés ou transparents, indépendamment du port de leggings ou de collants;</li> <li>▪ camisoles à bretelles fines ou bustiers (les bretelles de la camisole doivent faire 2 doigts de largeur et ne pas laisser voir les sous-vêtements);</li> <li>▪ décolletés plongeants en avant ou au dos et grande ouverture sous les aisselles (on ne doit pas voir les sous-vêtements);</li> <li>▪ vêtements qui découvrent le ventre;</li> <li>▪ casquettes et autres couvre-chefs;</li> <li>▪ vêtements ou accessoires faisant allusion à la violence, le sexisme, le racisme ou la drogue, l'alcool ou associé à un phénomène de gang.</li> <li>▪ Un chandail long n'est pas considéré comme une robe;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'élève n'est pas accepté en classe et doit passer au secrétariat pour prendre un billet de retenue.</li> <li>▪ L'élève doit aller changer ses vêtements ou en emprunter au bureau des TES.</li> <li>▪ Si la problématique est récurrente, l'élève rencontre la direction adjointe pour une mesure adaptée à la situation (appel aux parents, rencontre avec les parents, suspension, etc.).</li> </ul>



## TENUE VESTIMENTAIRE (SUITE)

COMPORTEMENT ATTENDU	SI NON-RESPECT
<p><b><u>DANS LES LABORATOIRES DE SCIENCE :</u></b> L'élève porte des souliers sécuritaires fermés.</p> <p><b><u>POUR LES ÉLÈVES EN PRODUCTION :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lors des travaux salissants, l'élève porte des vêtements autres que son uniforme d'éducation physique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'accès au laboratoire n'est pas autorisé sans avoir changé de chaussures.</li><li>▪ Si impossibilité de se changer, l'élève sera considéré en retrait de classe</li></ul> <p>Si la problématique est récurrente, l'élève rencontre la direction adjointe pour une mesure adaptée à la situation (appel aux parents, rencontre avec les parents, suspension, etc.).</p>

## TENUE VESTIMENTAIRE EN ÉDUCATION PHYSIQUE

- Au gymnase, par mesure d'hygiène et de sécurité, le port de l'uniforme de l'école et de souliers de course est obligatoire.
- Les souliers de course ont les caractéristiques suivantes : faits pour le multisports, bonnes semelles épaisses, lacets solides. Les bottes, souliers propres, ballerines, souliers de toiles de type « Converse », souliers de skate ne sont pas acceptés au gymnase et l'élève ne pourra participer au cours.
- Si l'uniforme d'éducation physique est abîmé, l'élève devra obligatoirement en acheter un neuf.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Le port du leggings et des collants est interdit en éducation physique.
- Tous les bijoux (bagues, chaînes, boucles d'oreilles, etc.) et autres accessoires doivent demeurer dans le casier bien verrouillé par l'élève.
- L'usage d'un déodorant est nécessaire.

## ÉCOLE SANS FUMÉE

L'ÉCOLE ROBERT-GRAVEL EST UN ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE. ELLE PARTAGE L'IDÉE QUE DE SAINES HABITUDES DE VIE SONT ESSENTIELLES. PAR CONSÉQUENT, IL EST INTERDIT DE FUMER À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE OU À PROXIMITÉ DES DIFFÉRENTES PORTES. UNE ZONE RÉSERVÉE AU FUMEUR SE TROUVE DU CÔTÉ AVANT EST DE L'ÉCOLE, AUTOUR D'UN CENDRIER. AUSSI, IL EST INTERDIT DE FUMER À L'ARRIÈRE DE L'ÉCOLE AINSI QUE DANS LE PARC. DE PLUS, L'INTERDICTION DE FUMER EST APPLIQUÉE LORS DES SORTIES SCOLAIRES ET DES VOYAGES ÉTUDIANTS ET CONCERNE LES ÉLÈVES ET L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU PERSONNEL.

# ASSIDUITÉ

## **MOTIVATION DES ABSENCES**

- Les enseignants pourraient demander à l'élève une justification écrite de l'absence dans son agenda, surtout lors d'examens.
- Lors d'une absence, l'élève a la responsabilité de s'enquérir auprès de ses camarades ou de ses enseignants des travaux, projets ou devoirs à remettre ou des tests à venir. Les enseignants ne sont pas tenus de reprendre le cours pour l'élève.
- Les parents seront informés d'une absence non motivée par courriel.

## **RENDEZ-VOUS MÉDICAUX**

- Il serait souhaitable que les rendez-vous (médecin, dentiste, optométriste, etc.) soient pris en dehors des heures de classe afin d'éviter les absences et particulièrement lors des semaines officielles d'examen, inscrites au calendrier scolaire et des représentations théâtrales.
- Au retour, l'élève devra présenter une justification d'absence signée par ses parents et présenter un papier du spécialiste de la santé.

## **DÉPART DE L'ÉCOLE**

- Si l'élève doit quitter l'école durant la journée pour une raison quelconque, il doit avoir un mot écrit par ses parents, dans son agenda.
- Il doit aviser le secrétariat avant de quitter l'école et avoir obtenu la permission de quitter de son parent si le départ n'était pas prévu.

## **ABSENCE À UNE ÉPREUVE INSTITUTIONNELLE OU À UN EXAMEN DU MEES**

- Seul un billet médical comportant un diagnostic clair, un certificat de décès, une convocation à un tribunal peut servir de motivation acceptable lors d'une épreuve institutionnelle ou d'un examen du Ministère de l'Éducation. Un tournage ou un voyage ne sont pas acceptés comme motif.
- En cas d'absence non motivée par l'une des raisons ci-nommées, la note de 0 sera attribuée.

## **SUSPENSION**

- Lors d'une suspension à l'interne ou à l'externe, la participation à toute activité scolaire ou parascolaire durant la journée ou le soir est proscrite, que l'activité ait lieu ou non à l'école.

## ASSIDUITÉ (SUITE)

### VOYAGE, TOURNAGE ET ABSENCE PROLONGÉE

- L'école ne peut encourager les absences pour tout autres activités extrascolaires comme des vacances familiales, activités sportives ou autres activités professionnelles artistiques comme les tournages, le "casting", le doublage et le mannequinat... Si toutefois l'activité a lieu, l'élève devra assumer le rattrapage des cours manqués.
- Puisque la priorité est la fréquentation scolaire, ces activités doivent s'effectuer en dehors de l'horaire régulier de classe. Il appartient aux parents de refuser les contrats ou de s'engager dans un projet de voyage qui pourrait entraver la réussite scolaire en cours d'année.
- L'élève est responsable de récupérer la matière manquée et les parents devraient engager un tuteur lorsque l'absence dépasse deux journées.
- Les enseignants ne sont pas tenus d'adapter le travail, de faire reprendre les examens ou de donner de la récupération avant le départ et au retour de l'élève.
- Si l'élève ne peut assister à une évaluation locale en raison d'une activité extrascolaire, celle-ci ne sera pas reprise. L'enseignant pourra, s'il juge cette évaluation essentielle, y attribuer la note « 0 ».
- Si une absence prolongée devait survenir, l'élève doit déposer à la direction adjointe dès que le projet se concrétise le formulaire «**avis d'absence prolongée (3 jours et plus)**». Ce formulaire est disponible sur le site internet de l'école à la section «école».
- L'élève qui effectue des tournages ou des voyages est soumis aux mêmes règles que les autres quant à sa participation aux cours d'art dramatique (voir prochain point).

### ABSENCE EN ART DRAMATIQUE LORS DES TRAVAUX D'ÉQUIPE, RÉPÉTITIONS ET SPECTACLES

- Lorsque l'élève choisit l'école Robert-Gravel, il est conscient que le programme art dramatique-études exige à certains moments une présence après les heures de cours et lors des journées pédagogiques. Il reçoit d'ailleurs des unités de cours pour cette présence.
- Une absence à des répétitions, à des ateliers de création de groupe, à des travaux en équipe ou à un spectacle pourrait entraîner un échec en art dramatique, un retrait du spectacle ou un impact sur sa participation si aucune justification reconnue n'est fournie (billet médical, mortalité, convocation au tribunal). Un contrat de tournage ou un voyage ne peut être accepté comme motif d'absence.

### **COMPORTEMENT ATTENDU**

#### L'élève doit être à l'heure à ses cours.

Tous les retards seront consignés. L'élève qui arrive en retard doit se présenter au secrétariat pour obtenir un billet de retard avant d'aller en classe.

#### L'élève doit être présent à ses cours.

Toutes les absences seront consignées, qu'elles soient motivées ou non. La présence au lendemain d'un spectacle ou d'un voyage est requise, à moins d'un avis contraire de la part des enseignants et de la direction.

#### MOTIVATION DES RETARDS ET DES ABSENCES.

Une absence doit être motivée par un parent **par téléphone au secrétariat :**

**514-596-5795, poste 5619**

### **SI NON-RESPECT**

Un envoi courriel avertira les parents de toute absence ou tout retard.

Un élève qui prend davantage de temps pour monter en classe se verra refuser l'accès au cours, après vérification du billet de retard par l'enseignant. **L'enseignant le dirigera alors au secrétariat pour obtenir un nouveau billet ou en retrait au bureau des TES pour le reste de la période.**

De plus, un élève qui aura un retard de plus de 45 minutes ne sera pas accepté en classe et devra rester au bureau des TES jusqu'à la fin de son cours. Une telle situation sera considérée comme une absence et non pas comme un retard.

Il est du devoir de l'élève de consulter son enseignant ou un collègue de classe pour connaître la matière manquée. Il faut noter que l'enseignant n'est pas tenu de reprendre le cours pour l'élève absent ou en retard. Un élève qui est absent sans motivation médicale pour une évaluation n'aura pas accès à une reprise de cette évaluation.

## ASSIDUITÉ (SUITE)

### COMPORTEMENT ATTENDU

Toute absence prévue peut être signalée à l'avance au secrétariat.

Les absences doivent être motivées dans un délai de **48 heures**. Après ce délai, **aucune motivation** ne sera acceptée.

Pour une raison exceptionnelle, **un retard** peut être motivé par un parent **la journée même**.

**Après trois motivations de retard, la direction pourrait refuser de motiver les retards subséquents.**

La direction refusera toute motivation de retard ou d'absence jugée trop complaisante ou allant à l'encontre des consignes données aux élèves. Ex.: « *Mon enfant s'est réveillé trop tard...* » ou « *Il y avait beaucoup de circulation* » ou « *il avait un spectacle hier soir...* »

### SI NON-RESPECT

#### RETENUES :

- L'élève qui a un retard dans la journée devra effectuer une retenue avant la fin de la présente semaine, pour reprendre son temps.
- L'élève qui a une absence non motivée à une période devra également faire une retenue avant la fin de la présente semaine. Attention, si l'élève est absent à plus d'une période dans la même journée sans motivation, cela signifie qu'il devra faire une retenue en journée pédagogique.

En cas d'absence à sa retenue, l'élève aura une retenue doublée la semaine suivante.

Il est possible qu'il soit demandé aux élèves de faire des travaux communautaires dans l'école et à l'extérieur lors de la retenue.

Si la situation perdure, plusieurs autres conséquences pourront être appliquées selon les étapes suivantes:

Après 10 retards non motivés	Une lettre aux parents est envoyée.
Après 15 retards non motivés	Une rencontre élève, direction adjointe et TES est organisée. Une retenue en journée pédagogique est donnée.
Après 20 retards non motivés	Une rencontre élève, parents, direction adjointe et TES est organisée.
Après 30 retards	L'élève est référé au programme alternative-suspension du YMCA.

En cas de problématique récurrente, l'élève est confié à un intervenant de l'école. Un signalement pour non-fréquentation scolaire pourrait être effectué auprès du département de la protection de la jeunesse.